

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 718

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Glané dans la presse...

Nous lisons dans l'hebdomadaire « Curieux » du 7 novembre 1946:

Une requête inopportune

Le Comité directeur a renvoyé à la commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, une lettre du gouvernement danois dans laquelle le Danemark réclame l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies.

La requête du gouvernement danois procède de la meilleure des intentions, mais il faut bien reconnaître qu'elle tombe fort mal à propos. Comme si l'ONU n'avait pas déjà un ordre du jour assez chargé! Comme si les délégués qui ne savent plus comment traiter les milliers de problèmes qui se présentent à chaque instant avaient le temps et l'envie de discuter sérieusement de l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies! Encore quelques propositions et l'O.N.U. sera à un tel point submergée de travail qu'il faudra transformer le siège de ses délibérations en une vaste maison de repos pour personnes qui ont perdu la raison.

Ne trouvez-vous pas que le collaborateur de Curieux a une « curieuse » notion du suffrage féminin; pour lui, c'est une amusette, une fantaisie de ces dames, à laquelle on veut bien, parfois, consacrer quelques instants de loisirs, mais qu'une conférence internationale ne saurait discuter quand elle travaille « sérieusement »!!!

Dans un article consacré à l'assurance-maternité, M. Lombard, dans un « leader » de la Gazette de Lausanne, s'étonne qu'il ait fallu quatre-vingt-dix-sept ans pour que le mot de famille soit inscrit dans notre charte nationale. S'il l'avait été un peu plus tôt, avec toutes les conséquences que cela eût entraînées, peut-être certains problèmes s'en seraient-ils trouvés aujourd'hui simplifiés.

Cette lacune ne nous étonne point. Qui donc, dans la Constituante de 1874, aurait pensé à la famille? Il n'y avait pas de femme dans cette Assemblée; il n'y a jamais eu de femme dans les Assemblées fédérales pour proposer une modification de la Constitution en vue de protéger la famille ou, ce qui est mieux, pour s'opposer à une politique qui tue lentement et sûrement la famille.

ECOLE VINET

Ecole pour Jeunes Filles — 107^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20



Je laisse à mes lectrices le soin de la découvrir elles-mêmes. Si elle n'y parviennent pas, elles la trouveront dans le petit ouvrage de M. Wavre, logicien aussi subtil qu'éminent.
H. SAINT.

A l'aide des mères de famille surmenées.

On trouve dans le Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, à côté d'autres articles fort intéressants, une communication suggestive sur le Service familial pour les Jeunes filles, en France. Il a été créé à Lyon en 1941. Maintenant, cette institution solidement organisée a un secrétariat général à Paris, un comité départemental dans chaque département, et des centres locaux.

Le Service familial a pour but: 1. d'aider les mères surmenées; 2. de compléter l'indispensable formation ménagère familiale, maternelle de la jeune fille.

C'est une activité volontaire qui s'offre à toutes les jeunes filles de 18 à 25 ans, de tous les milieux sociaux, libres de leur temps en totalité ou en partie.

Avant d'être engagée dans le service familial, la jeune fille se prête à une formation ménagère et psychologique préalable. On ne la place ensuite que dans des familles qui présentent un minimum de capacités éducatives. Des visiteuses surveillent le stage des jeunes filles

EN ANGLETERRE

Le statut de la femme fonctionnaire mariée

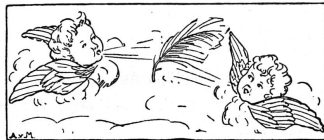
La loi anglaise interdisait aux femmes mariées de continuer à être fonctionnaires à vie. C'est à la session parlementaire qui s'est ouverte à la mi-octobre que revient l'honneur de faire disparaître une anomalie qui, depuis qu'elle existe, a été une source de vif mécontentement. Cette réforme nécessaire permettra, quand l'Ordre sur le Contrôle des Emplois (Control of Employment Order) sera rapporté, de stabiliser l'effectif des fonctionnaires en encourageant les femmes mariées à poursuivre leur activité.

Outre que cette conception d'interdire aux femmes mariées de continuer leur travail n'est plus de notre temps, la situation qu'elle crée a été une cause de difficultés croissantes pour le Gouvernement. En effet, au moment où le départ des femmes soulevait dans toutes les industries un problème si grave que l'on a lancé un appel les priant de rester à leur poste, n'était-ce pas une criante injustice que les femmes au service du Gouvernement fussent forcées d'abandonner leur travail quand elles se mariaient? De plus, certains départements ont jugé nécessaire de garder dans leurs cadres certaines femmes mariées considérées comme indispensables et occupant des postes importants. Cette mesure arbitraire n'a pas manqué de provoquer une irritation bien compréhensible parmi les femmes occupant des situations moins élevées et l'Association des petits fonctionnaires (Civil Service Clerical Association) a, tout récemment, formulé une vive protestation à ce sujet.

Actuellement, une femme qui, avant son mariage, était fonctionnaire permanente peut conserver son poste après son mariage à condition de troquer le titre de fonctionnaire permanent contre celui de fonctionnaire temporaire, ce qui implique l'abandon de tout droit à la pension tout en continuant le même travail dans de moins bonnes conditions.

On pense que quand la loi sera abrogée, les fonctionnaires temporaires qui étaient dans les cadres permanents avant leur mariage pourront reprendre leur titre de « permanents »; il est toutefois peu probable que la nouvelle loi soit appliquée avec un effet suffisamment rétroactif pour permettre aux femmes qui ont cessé d'être fonctionnaires en se mariant de reprendre leurs postes; en revanche, une femme mariée pourra vraisemblablement se mettre sur les rangs pour briguer un poste permanent avec les mêmes chances de succès qu'une femme célibataire.

H. H.



DE-CI, DE-LÀ

La délégation française à la Conférence de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, qui s'est réunie à Copenhague, le 2 septembre dernier, comptait parmi ses membres au titre de conseiller consultant, M^{me} Germaine Degrand, Présidente de la Commission de Ravitaillement à l'Assemblée constituante.

Les quatre secrétaires de la délégation étaient des femmes: M^{me} Biard, M^{me} Thureau-Dangin, Castaing, Rivière.

(Le Droit des Femmes)

Avez-vous songé à l'Oeuvre de Secours des Femmes suisses?

On nous écrit à propos de l'Oeuvre de Secours en faveur des Mères et des Enfants affamés:

« Le journal féministe ne pourrait-il pas se faire un devoir d'aider à cette action, on nous parle tant du droit des femmes... Mais ne faut-il pas aussi parler de nos devoirs »?

Les lecteurs attentifs de notre journal répondront d'emblée que les diverses collectes ont été annoncées dans tous les numéros du Mouvement Féministe, depuis le début, en juillet, jusqu'à maintenant, à l'exception du numéro 714, consacré à la propagande suffragiste. Notre surface est fort mesurée, aussi les appels ne pouvaient occuper un large espace; nous avons eu aussi l'interruption des vacances lorsque l'action aurait dû battre son plein. Pour toutes ces raisons fâcheuses, nos lectrices n'ont sans doute pas pris conscience de l'appel urgent qui leur était adressé. C'est la dernière heure qui sonne, hâtons-nous, l'hiver est là, commandons notre paquet à deux francs chez notre fournisseur. Si celui-ci n'est pas au courant de la collecte de colis de vivres, faisons un double geste: jetons d'abord quelques coupons de repas dans la boîte déposée à

cet effet au bureau de l'économie de guerre, au moment où nous retirerons nos cartes de coupons; comptons ensuite quarante centimes pour chaque coupon, ajoutons encore un ou plusieurs francs, et envoyons le total à l'œuvre de secours des femmes suisses (chèque postal II 12107 Lausanne). Avec un minimum de peine, nous collaborerons ainsi à une grande œuvre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et la rivière sera grande si tous donnent leur appui. Qui refuserait son appui, au moment où l'automne répand sur notre pays son abondante récolte, en cette année privilégiée où chacun a du travail et peut rentrer chez lui avec le produit de son labeur?

Les coupons de repas peuvent aussi être envoyés au Secrétariat central de l'Oeuvre de secours des femmes suisses à Zurich, Kantons-schulstrasse 1.

Le procédé est simple, l'aide est simple aussi. Faites ce double geste: Ouvrez votre bourse, et détachez quelques coupons! Des milliers de femmes et d'enfants vous en remercieront d'avance.

La Rédaction.

Il n'y a qu'une victoire à remporter : celle de l'amour sur la haine, celle de l'enfant.

Une femme sous-secrétaire d'Etat

Le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a été attribué à M^{me} André Viénot, dans le ministère constitué en juin dernier par M. Georges Bidault.

Ce n'est pas la première fois que l'on appelle en France une femme au poste de sous-secrétaire d'Etat. Déjà en 1936, dans le ministère Blum, M^{me} Brunswig remplissait ces hautes fonctions; mais elle n'avait pas alors la pleine signification qu'elles revêtent aujourd'hui où M^{me} Viénot représente tous les hommes et toutes les femmes de France. Ses attributions sont fixées par un décret du 5 juillet 1946, elle connaît de toutes les questions relatives aux activités de plein air, aux mouvements de jeunesse, à la culture populaire et à l'équipement sportif du territoire.

(Le Droit des Femmes)

Les femmes dans les commissions

A plusieurs reprises, on a signalé les difficultés éprouvées par les femmes, qui ne sont pas citoyennes, à se faire nommer dans les commissions cantonales et communales, où pourtant leur activité serait fort utile. C'est ainsi que dans le canton d'Argovie, on ne comptait que trois communes ayant des femmes dans les commissions scolaires; mais ces trois communes étaient tellement satisfaites de cette collaboration qu'elles le firent savoir. Et une active propagande aidant, c'est maintenant 72 femmes qui siègent dans les commissions scolaires de 49 communes. Et on trouve également des femmes compétentes dans les commissions de surveillance des établissements cantonaux, de l'hôpital cantonal, etc.

C'est pourtant une chose anormale que les femmes doivent conquérir ces postes et lutter pour être nommées alors que le citoyen, parce que citoyen, y trouve sans opposition la possibilité de s'employer pour le bien de la communauté.

S. F.

Résolutions du Congrès d'Interlaken

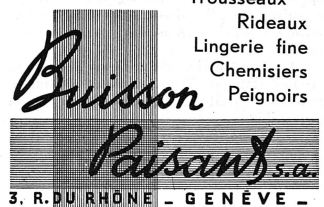
(Suite)

5) Ménagère et travailleuse par M^{me} Hanna RYDH (Suède).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946.

Considérant que la guerre a accéléré la tendance à employer des femmes mariées hors de leurs foyers au cours du développement industriel, et que ce développement a une grande portée sur le problème du statut économique de la femme mariée, qu'il est donc urgent que ce problème soit conçu afin de permettre à la femme mariée de remplir ses devoirs de ménagère, de salariée et de citoyenne sans pour cela lui infliger un fardeau intolérable;

Trousseaux
Rideaux
Lingerie fine
Chemisiers
Peignoirs



3, R. DU RHÔNE - GENÈVE -

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché

CAROUGE - GENÈVE

Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

Liste d'ouvrages nouveaux :

SEPPANEN. La charbonnière du pêcheur	Fr. 5.20
HUGUENIN. Voyage au cœur du monde	» 7.80
SHUTE. Prisonnier du passé	» 5.20
DICKENS. Deux villes un amour	» 9.35
BRONTE. Jane Eyre	» 6.75
BRONTE. Shirley	» 6.75

chez

NAVILLE & C^{ie}

Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions